

# LE CAGOU

bulletin de la Société Calédonienne  
d'Ornithologie BP 3135 98846 Nouméa cedex

## éditorial

Nicolas Barré

La grippe aviaire génère la psychose que l'on sait et mobilise services vétérinaires, filières avicoles, ornithologues, responsables de parcs animaliers, coordinateurs de plans de sauvegarde d'oiseaux menacés. La Nouvelle-Calédonie n'est pas atteinte par la fièvre mais s'y prépare. Les incendies ont récemment enflammé des milieux précieux du territoire, mobilisé professionnels et bénévoles, ce qui a enfin contribué à une réflexion sur la mise en œuvre de plans d'action pour tenter de juguler ce fléau. Les robinsonnades de Koh Lanta ont bafoué le bon sens et la réglementation sur la protection de la faune et heurté la perception que se font beaucoup de nos concitoyens sur notre cohabitation avec les espèces animales ou végétales natives. Face à ces diverses situations, la responsabilité des médias et des associations dans la conception et le contenu des messages, dans l'effort de sensibilisation du public, dans la sollicitation des autorités est engagée. La SCO a pris sa part dans ces sujets d'actualité pour amener à une mobilisation de ses adhérents et des citoyens, agir auprès des pouvoirs publics et les faire réagir sur des atteintes manifestes à l'environnement, construire avec d'autres partenaires une réplique appropriée à ces exactions, rétablir la mesure et une certaine vérité dans ce qui pourrait devenir la chasse aux sorcières pour les espèces d'oiseaux suspectées porteuses de virus. Mais la SCO ce sont aussi des études et des projets ambitieux. Cette année, nous avons fait travailler deux "salariés", sur les IBA d'une part et l'inventaire des oiseaux marins et de leurs sites de reproduction en province Nord d'autre part. Et nous couvrons dans les cartons des actions d'investigation et de protection pour les 3 ans à venir avec -entre autres- des partenaires prestigieux comme BirdLife International et Conservation International. Avec tout cela, c'est vrai, nous avons failli à notre mission d'information par le biais de notre Cagou. Près de deux ans depuis le numéro 25 ! A la dernière AG, nous nous sommes engagés à publier 2 numéros par an. Voilà le premier de l'année 2006

MALI  
MENICH  
MANIK  
MENI  
MÄRÜ  
OISEAU  
POKAI  
MÜRÜ  
MÄRÄ  
MERO  
MANU  
MENÄ  
WACO  
WAIA

numéro 26  
mars 2006

ISSN 1769-7913

éditorial	1
le coin coin des branchés autochtones	2
le coin coin des branchés allochtones	2
assessing the molecular systematics of the fairy tern ( <i>Sterna nereis spp.</i> ): Overview of the New Caledonia fieldwork	2
charte de l'environnement	3
koh lanta, un goût amer	4
surtout ne les prenez pas en grippe	5
Kiyémoua, l'oiseau "mythe" de Balap wio	7
oiseaux des villes (suite)	8
regard neuf sur Yaté	8
le sentier des cochons	9
chronique d'un week-end sous le signe du Puffin du Pacifique	9
remontée de la Barandeu	10
on en parle dans les aires	11

## le coin coin des branchés autochtones

Nicolas Barré, Julien Baudat, Jérôme Spaggiari et Vivien Chartendrault

Plusieurs découvertes ces derniers mois feront prochainement l'objet d'un second complément à la liste publiée dans Alauda en 2000 et complétée une première fois en 2003.

Parmi les oiseaux nicheurs, il faut dorénavant mettre dans cette catégorie le Fuligule Austral *Aythya australis*, puisque 3 canes accompagnées de canetons ont été vues en novembre 2005 à Gouaro Déva (nb). L'Oedicnème des récifs *Esacus magnirostris* se reproduit bien sur le territoire. Un nid (1 œuf) a été découvert sur un îlot proche de Balabio en septembre 2005 (jb). De même le Merle des Iles *Turdus poliocephalus* que de Naurois avait observé sur l'île de Yandé en 1978 y est toujours présent (jb).

Parmi les oiseaux migrants et erratiques, nous signalons une première observation de Pétrel de Hall *Macronectes halli* au large de Poindimié (js), un Pluvier oriental *Charadrius veredus* dans la passe de Balabio le 12 novembre 2004 (nb), la sous espèce américaine du Courlis corlieu *Numenius phaeopus hudsoni* sur des vasières de Balabio le 9 septembre 2005 (jb), le très grand Courlis de Sibérie *Numenius madagascariensis* sur les vasières de l'embouchure de la Tontouta le 2 octobre 2005 (nb, jb). Observation surprenante d'un Etourneau sansonnet *Sturnus vulgaris*, sans doute arrivé de Nouvelle-Zélande où il a été jadis importé d'Europe, à Ouvéa le 29 novembre 2004 (nb). A noter également, un premier record du Héron garde bœufs *Bubulcus ibis* à la Roche Maré (nb), où un juvénile est resté de mai à novembre 2005.

L'inventaire des oiseaux des forêts de la chaîne conduit par l'IAC n'a pas permis de retrouver les 3 espèces en danger critique d'extinction, mais a permis de préciser la distribution du Cagou et celle du Méliphage noir (vc).

## le coin coin des branchés allochtones

Christian Rutz et Lucas Bluff, deux ornithologues de l'Université d'Oxford sont venus passer 5 mois sur le territoire pour étudier la comportement du Corbeau calédonien *Corvus monedulaoides*, une des seules espèces d'oiseaux capable de confectionner des outils. La SCO les a aidés à trouver un bon terrain d'étude et à dédouaner leur impressionnant matériel scientifique et de terrain. Leur projet durera au moins 3 ans, ils reviennent en septembre. On a prévu de faire des sorties avec eux pour participer à leur protocole et nous permettre de mieux connaître cet oiseau très original.

Les oiseaux de Nouvelle-Calédonie intéressent beaucoup les scientifiques du monde entier. La SCO avait été contactée par une étudiante de l'Université d'Auckland, qui souhaitait effectuer des prélèvements d'ADN sur la Sterne néréïs, l'un de nos oiseaux marins les plus menacés pour clarifier ses relations phylogénétiques avec les sous-espèces d'Australie et de Nouvelle-Zélande. La SCO lui avait notamment indiqué l'îlot Kae où nous avions observé quelques couples nicheurs. Voilà son compte rendu à l'issue de sa mission. Les analyses génétiques ont montré depuis que les 3 populations sont génétiquement distinctes, ce qui confère à la Nouvelle-Calédonie une responsabilité particulière pour préserver SA Sterne néréïs.

### assessing the molecular systematics of the fairy tern (*Sterna nereis* spp.): Overview of the New Caledonia fieldwork

Marleen Baling<sup>1</sup> and Dianne Brunton<sup>2</sup>

1. School of Biological Sciences, The University of Auckland, Private Bag 92019, Auckland, New Zealand. m.baling@auckland.ac.nz

2. Institute of Natural Resources, Massey University (Albany Campus), Private Bag 102-904, North Shore Mail Centre, Auckland, New Zealand. d.h.brunton@massey.auckland.ac.nz

The fairy terns' (*Sterna nereis* spp., Gould 1843) primary distribution is in three countries in Australasia. The size of the breeding population in each country varies greatly; with Australia having the largest (c. 3,000 - 9,000 individuals), then New Caledonia (c. 500), and finally New Zealand (40) (Birdlife International 2000; Wetlands International 2002). Their morphological and geographical differences (Harrison 1983; Higgins & Davis 1996; Hill et al. 1988; Hitchcock 1959; Hitchcock 1967; Serventy et al. 1971; Slater 1990) and the absence of bird migration records between these countries have brought speculation that these populations are isolated, and are considered different subspecies. This study aims to analyse the genetic relatedness (gene flow) between three fairy tern populations to help clarify the taxonomic status of this species. This will be accomplished by sampling feathers from wild fairy terns (Western Australia, south-eastern states of Australia, New Caledonia, and New Zealand) and examining a range of genetic similarities. The information from this study targets conservation and management of the fairy tern.

# charte de l'environnement

Courrier de la Nature n°219 mai-juin 2005

*Afin que nul ne l'ignore ...*

*Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1<sup>er</sup> mars 2005 relative à la Charte de l'environnement (Journal officiel de la République française n° 51 du 2 mars 2005, page 3697, texte n° 2)*

Le Congrès a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

## *Article 1er*

Le premier alinéa du Préambule de la Constitution est complété par les mots : “, ainsi qu’aux droits et devoirs définis dans la Charte de l’environnement de 2004.”

## *Article 2*

La Charte de l’environnement de 2004 est ainsi rédigée :

“Le peuple français, Considérant,

“Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l’émergence de l’humanité ;

“Que l’avenir et l’existence même de l’humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

“Que l’environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

“Que l’homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

“Que la diversité biologique, l’épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l’exploitation excessive des ressources naturelles ;

“Que la préservation de l’environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

“Qu’afin d’assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins,

“Proclame:

“Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

“Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l’amélioration de l’environnement.

“Art. 3. - Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu’elle est susceptible de porter à l’environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

“Art. 4. - Toute personne doit contribuer à la

The first fieldwork was conducted from 2 to 23 September 2004, which involved the collection of feathers from the New Caledonian population. During this trip, a general survey of fairy terns was done on several islands, islets and coral banks in the Southern Lagoon of the Southern Province, Grande Terre. We found fairy tern breeding colonies on only two islands. Fairy terns were seen breeding on one of the islands from August 2004 (Nicolas Barré pers. comm.) until the 23rd September 2004. Feather samples were collected from chicks, and molted feathers found close to nests. Additionally, samples from one adult bird and a broken egg were also collected. There were different and new behaviours observed in the New Caledonian fairy terns that have not been seen in the New Zealand population (D. Jeffries pers. comm.), particularly in regards to the size of the colony, distance between nests and the response of adults to possible threats to nests or chicks.

Fieldwork has also been conducted in Australia, during the tern breeding season in December–February 2005. Samples from New Zealand fairy terns will be collected by the New Zealand Department of Conservation during those times.

This research has been initiated and funded by the New Zealand Department of Conservation, and the New Caledonia trip was supported by the Société Calédonienne d’Ornithologie and the Direction des Ressources Naturelles.

## References

- Birdlife International (2000). Threatened birds of the world. Barcelona and Cambridge, Lynx Edicions and Birdlife International,
- Harrison, P (1983). Seabirds - an identification guide. Croom Helm, Beckenham.
- Higgins, PJ and Davis, SJF (1996). Handbook of Australian, New Zealand and Antarctic Birds, Volume 3: snipe to pigeons. Oxford University Press, Australia.
- Hill, R; Bamford, M; Rounsevell, D and Vincent, J (1988). Little terns and fairy terns in Australia - a RAOU Conservation statement. Royal Australasian Ornithologists Union (RAOU), Publication No. VRH 7064, Moonee Ponds, Vic.
- Hitchcock, WB (1959). A review of the ‘least’ tern in Australian waters. South Australian Ornithologists 22: 87-106
- Hitchcock, WB (1967). Bird in the hand - little tern and fairy tern. Australian Bird Bander 5: 14
- Serventy, DL; Serventy, V and Warham, J (1971). The handbook of New Zealand birds. A.H. & A.W. Reed, Sydney.
- Slater, P (1990). A field guide to Australian birds. Rigby, Sydney.
- Wetlands International (2002). Waterbird Population Estimates. Wetlands International Global Series no. 2, Wageningen, The Netherlands.

réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

"Art. 5. - Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

"Art. 6. - Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

"Art. 7. - Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

"Art. 8. - L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

"Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

"Art. 10. - La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France."

### Article 3

Après le quinzième alinéa de l'article 34 de la Constitution, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : " - de la préservation de l'environnement ; "

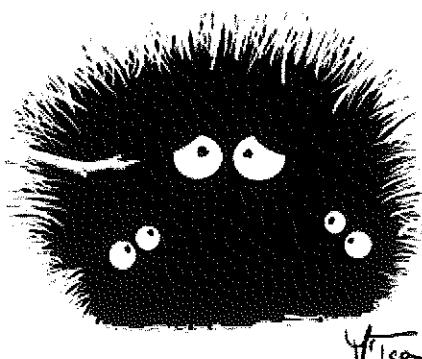
La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 1er mars 2005.

espèce entièrement protégée (délibérations n°387 du 26 avril 1972 et 196 du 29 mars 1977). Ce pavé lancé dans la marre agita le jour même les rédactions et donna lieu à plusieurs interviews radiophoniques et télévisuelles (ouverture du journal télévisé) ainsi qu'à de nombreux articles de presse (première page de Nouvelles Calédoniennes des 16 et 17 juillet 2005).

Au décalage horaire près, la LPO et le WWF France s'inspiraient de notre communiqué de presse pour diffuser, seuls, cette information au niveau national. Le jour même, l'AFP relayait l'information en y intégrant la défense de TF1. La première chaîne de télévision y a entretenu le doute sur le statut protégé de cette espèce et prétendu avoir obtenu l'autorisation des autorités administratives et coutumières locales. Elle a également ajouté mensongèrement que la SCO ne souhaitait protéger cette espèce que dans le nord de la Nouvelle-Calédonie. Nous avons fermement démenti cette affirmation (dépêche AFP du 21 juillet 2005), mais nous avions perdu la bataille de la désinformation. Interrogé sur ses propos, par courrier avec accusé de réception, M. Etienne Moussette, trop occupé à vendre "du temps de cerveau disponible" aux grandes multinationales, n'a pas daigné nous répondre.

A PINDAI C'ÉTAIT LES CHIENS  
ET LES VOITURES ICI C'EST LA  
TÉLÉ !



## koh lanta, un goût amer

Jérôme Spaggiari

Le dimanche 10 juillet 2005 au soir, j'ai reçu plusieurs appels téléphoniques de personnes indignées par les images diffusées lors du 3ème épisode du jeu Koh Lanta, dans lequel 7 millions de téléspectateurs ont pu voir des candidats capturer, sacrifier, cuisiner puis manger des Puffins fouquets, une espèce protégée en Nouvelle-Calédonie.

Après quelques jours de réflexion, le vendredi 15 juillet, la SCO diffusait, en concertation avec d'autres associations de protection de la nature, un communiqué de presse dénonçant ce massacre d'une

Nous avons, comme la LPO, déposé un recours administratif auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Dominique Baudis, son Président, nous a répondu que TF1 s'étant engagé à couper les images de ces exactions des futurs épisodes, les actes délictueux qui avaient été commis en dehors de la présence des caméras ne pouvaient constituer un motif d'intervention de son institution. Il a ajouté qu'à l'avenir le CSA veillerait à ce qu'aucune maltraitance envers des animaux ne soit diffusée à l'antenne.

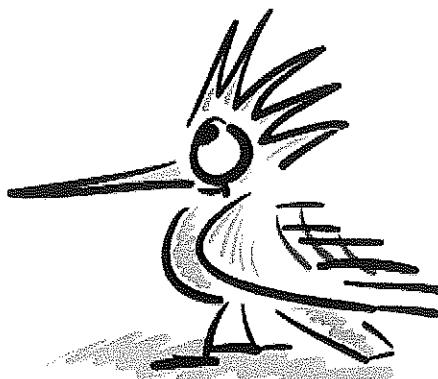
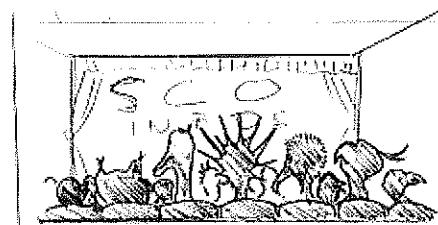
Nous avons également adressé un recours gracieux à la province Sud pour connaître les conditions qu'elle avait posées préalablement à l'autorisation de tournage. Son Secrétaire général nous a informé que, compte tenu de la réglementation, aucune autorisation particulière n'avait été donnée, que le secret maintenu autour du tournage du jeu avait empêché son suivi et que les oiseaux n'avaient pas fait l'objet de restrictions particulières. Faisant le constat du manque d'information sur la rareté et la fragilité des milieux naturels calédoniens, la province Sud nous fait savoir par ailleurs que la société de production, Adventure Line Production (ALP), et TF1 ont donné leur accord de principe pour participer à une campagne de sensibilisation.

Compte tenu de la fiabilité de la parole de ces interlocuteurs, et à titre personnel, je me méfierais de leur accord de principe. De plus, comme nous parlons d'argent, c'est peut-être le moment de rappeler que ce jeu a bénéficié d'une aide de 70 millions d'argent public et d'investissements importants réalisés par l'OPT. De quoi mener de belles actions de protection de l'environnement calédonien, car pour l'instant le retour sur investissement pour le secteur touristique n'est pas évident. Benoît Hopquin dans Le Monde s'interroge de savoir si "la télé-réalité peut faire vendre autre chose qu'elle-même". Thierry Squillario nous a quant à lui proposé une réponse dans le n°163 des Infos.

Pour conclure ce chapitre nous avons, avec l'aide du service juridique de la LPO, assigné la Société de production et TF1 au tribunal. Nous étions représentés par Maîtres Véronique Jullien et Hubert Grison. Le jugement du tribunal de grande instance de Nanterre est tombé le 26 janvier 2006. Malgré des efforts de procédure, ALP et TF1 n'ont pas réussi à faire annuler la plainte. Elles n'ont pas non plus réussi à faire croire au juge que notre action visait à restreindre leur liberté d'expression.

Cependant, faute d'être une association agréée pour la protection de l'environnement, la plainte de la SCO a été jugée irrecevable. Le Tribunal a jugé que la responsabilité de TF1 qui n'a fait que diffuser un jeu organisé et produit par une autre société ne constituait pas une atteinte à l'objet social de la LPO. Les juges ont considéré que ALP avait été mal informée de la législation et que le préjudice allégué par la LPO n'était pas justifié. ALP a donc été condamné à verser 1 € de dommages et intérêts et à couvrir les frais de procédure judiciaire de la LPO.

Nous pouvons quand même nous satisfaire du fait que cette très regrettable affaire a permis de rappeler à tous que les oiseaux marins étaient protégés et que chacune dans leur domaine, les associations de protection de l'environnement veillaient au grain. Rappelons que la Société de production ALP a bien été condamnée. Toutefois afin d'améliorer notre efficacité, il semble nécessaire que la SCO initie une demande de cet agrément de protection de l'environnement. Aux dernières nouvelles, la LPO réfléchissait à un recours en appel.



Dans les numéros précédents, nous vous avions présenté quelques projets de logos. En voici d'autres ! Le premier est ancien, retrouvé dans les archives, d'un auteur inconnu, il aurait sans doute dû illustrer l'ancêtre de notre revue qui s'appelait SCO infos.

**surtout ne les  
prenez pas en  
grippe**

Nicolas Barré et Pierre Bachy

#### *Quelle est cette maladie ?*

La grippe aviaire (ou peste aviaire, ou influenza aviaire IA) est une maladie virale des oiseaux due à des virus (du type A) de la famille des *Orthomyxoviridae*. Ces virus sont classés selon leur virulence en souches hautement pathogènes (IAHP) et faiblement pathogènes (IALP).

#### *Où s'est elle déclarée ?*

De petites épizooties de grippe sont connues depuis les années 50 dans des élevages de volailles, en particulier du sud-est Asiatique. Elles sont dues à des virus HP des sous-types H5 et H7,

ceux apparus depuis 1997 (à Hong Kong) sont du sous-type H5N1. Des mortalités importantes se sont manifestées sur des oies et d'autres espèces sauvages en Chine en avril 2005. De là des foyers ont été observés dans l'ouest de la Chine, en Mongolie, en Russie puis en Europe à partir d'octobre 2005, touchant à la fois des oiseaux d'élevage et sauvages.



#### *Quelles sont les espèces sensibles ?*

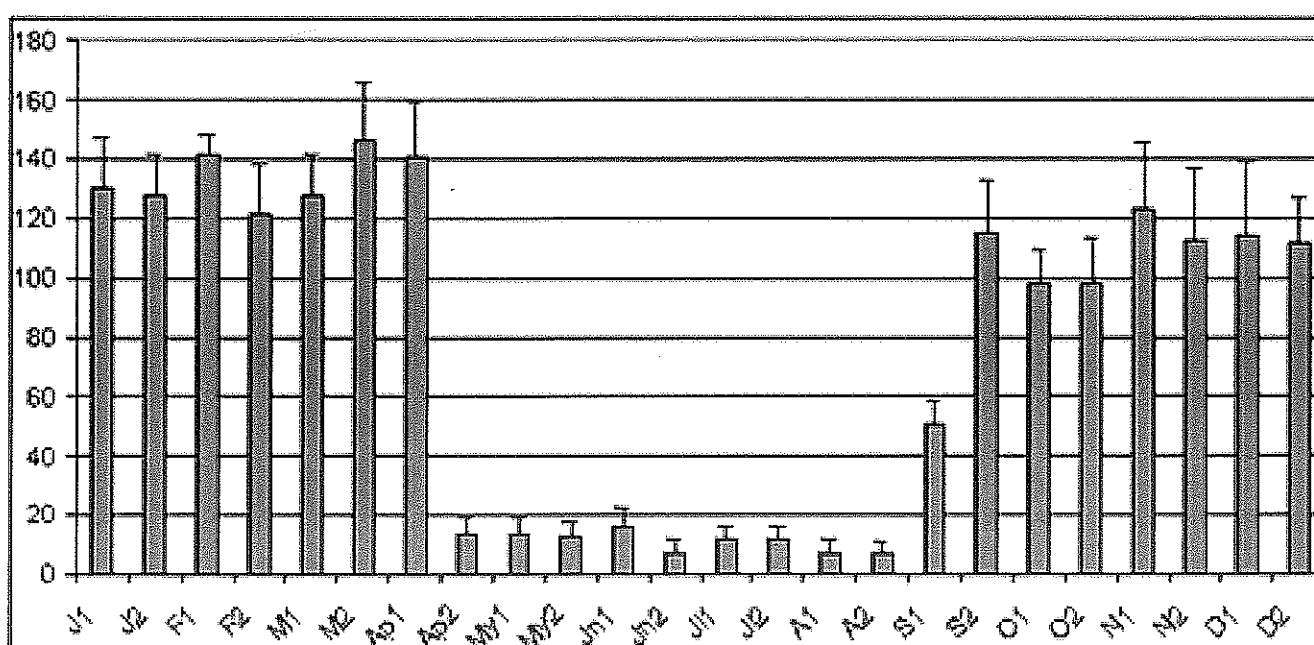
Parmi celles-ci les Anatidés (canards) semblent à la fois les plus réceptifs et les plus concernés par la maladie, mais une liste de plus de 80 espèces d'oiseaux, sensibles à des degrés divers à la maladie vient d'être publiée (USGS National Wildlife Health Center).

*Comment se manifeste-t-elle ? Comment elle se transmet ?*

Le confinement dans les élevages facilite la transmission et accroît la virulence. L'incubation de la maladie est de quelques heures à 3 jours (délai maximum OIE : 21 jours). La mortalité en élevage est proche de 100 % en 24-48 heures après les premiers cas. Mais des oiseaux réfractaires ou guéris de la maladie peuvent rester porteurs sains du virus et l'excréter (fientes, sécrétions respiratoires) dans le milieu extérieur dans lequel il peut se maintenir dans l'eau ou sur le sol d'autant mieux que la température est basse. Il survit 4 jours à 22°C. La propagation se fait par le transport de volailles infectées (cas probables de Hong Kong vers la Corée et l'Indonésie, de la Chine vers la Russie et de la Chine ou la Turquie vers le Nigéria) et peut-être par le mouvement des oiseaux migrateurs, une hypothèse actuellement controversée, mais qui semble plausible au regard par exemple de la récente contamination de la Dombes et de l'isolement du virus chez des canards migrateurs apparemment sains.

#### *La Nouvelle-Calédonie est-elle indemne ?*

La Nouvelle-Calédonie est indemne d'IA, comme le sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les îles du Pacifique. Cependant, si le territoire a instauré des mesures d'interdiction d'importation de volailles de pays infectés (notamment fin février pour des importations de poussins en provenance de France), elle n'est pas à l'abri - pas plus que ses deux

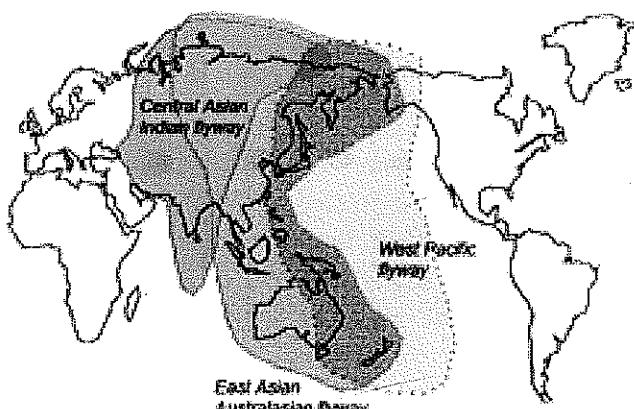


Effectifs de Pluviers fauves sur 4 sites suivis tous les 15 jours (moy. et e.t.) entre 2000 et 2005  
Données non publiées N. Barré

grands voisins - d'une contamination par des oiseaux migrateurs issus du nord de l'Asie (Sibérie, Mongolie...) et qui auraient fait escale sur leur route migratoire en contact d'oiseaux infectés.

#### *Un risque nul à négligeable*

Cette migration ne concerne significativement que des limicoles (ordre des Charadriiformes) et pas les canards. Le risque pour la Nouvelle-Calédonie, qui ne reçoit que quelques milliers de limicoles - comparé à la Nouvelle-Zélande (environ 200 000) ou l'Australie (3 millions) où il est faible - est nul à négligeable (avis exprimé par l'Agence Française pour la Sécurité Sanitaire des Aliments AFSA le 25 octobre 2005). Les oiseaux arrivent en septembre pour hiverner ici jusqu'en avril. Par mesure de précaution, un plan de surveillance des élevages de volailles a été mis en place en début d'année par la Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales de la Nouvelle-Calédonie permettant une détection précoce d'éventuels foyers. Un projet d'étude du risque généré par les oiseaux sauvages est en cours d'instruction.



#### *Que faire ?*

D'abord pas de panique, c'est une maladie des oiseaux, ni la peste ni le choléra. Mais bien sûr on n'est pas obligé de faire des câlins à son canari où au pigeon ébouriffé à l'œil terne qui vient mourir sur le balcon.

Le public et les membres de la SCO doivent i) avertir le bureau de la SCO de toute mortalité constatée sur des oiseaux sauvages ii) prendre des précautions pour les manipuler (gants) et iii) faire plus que jamais la promotion de notre avifaune. Il serait dramatique que la grippe soit le prétexte à de nouvelles exactions. Tristes jours à venir pour les Hirondelles qui font le printemps en France ! De quel œil nos concitoyens les verront-elles s'installer dans leurs granges ?

## Kiyémoua, l'oiseau "mythe" de Balap wio

Abraham Gagne

*Conte traduit et offert par Abraham Gagne de la tribu d'Arama à Nicolas "pour enrichir son travail de recherche sur les oiseaux du pays".*

Autrefois sur l'île de Balap wio (Balabio) vivait toute une population de plusieurs espèces d'oiseaux dont le chef se nommait Kiyémoua (foie de la maison).

Lorsqu'il fallait prendre une décision, le conseil des sages se réunissait. Il était composé d'un membre éminent de chaque espèce d'oiseau. Le tout reposant sous l'autorité de Kiyémoua.

Chacun vivait à ses occupations. Leur vie n'était qu'harmonie et respect de l'autre.

Mais un jour Kendoc (la griffe) qui était un peu trop gourmand se met à empêcher les autres d'approcher les fleurs qu'il considérait comme les siennes.

C'est alors que les autres oiseaux allèrent se plaindre au conseil des sages. Ainsi le conseil tint une réunion et convoqua le fautif Kendoc.

Après palabres, le conseil des sages demanda à Kendoc de ne plus se comporter ainsi.

Le temps passa. Tout était rentré dans l'ordre. Jusqu'au jour où Kendoc recommença.

Le conseil des sages se réunit pour la seconde fois. Ils prirent alors une forte décision en disant à Kendoc : Ne te comporte plus ainsi, car le conseil ne se réunira pas une troisième fois pour toi. Si tu recommences, la population entière des oiseaux de Balap wio

se verra dans

**Charlie, le perroquet au langage toujours vert.** Charlie, une femelle ara comme son nom ne l'indique pas, est sans doute le plus vieil oiseau vivant en Grande-Bretagne. Entre 1937 et 1965, elle a vécu chez Winston Churchill. L'oiseau avait alors rejoint la ménagerie hétéroclite de l'homme d'Etat. Avec ses inflexions caractéristiques, le premier ministre lui avait appris à jurer et maudire Adolf Hitler et les nazis. Des jurons qui ont choqués maints généraux et amiraux lors de réunions de crise. A 104 ans, Charlie a certes, cette année, un plumage bleu et or qui a quelque peu perdu de sa superbe, mais, a apparemment gardé toute sa tête. Et tout son vocabulaire.

*La Croix 2005*

l'obligation de t'exiler sur la grande terre et tu n'auras plus le droit de revenir sur daou (île) Balap wio.

Depuis cet évènement, au jour d'aujourd'hui, si vous vous rendez sur l'île de Balap wio vous constaterez qu'il n'y a plus une seule griffe (Kendoc) sur l'île.

*S'il vous prenait l'envie d'aller vérifier, n'hésitez pas à passer chez Abraham. Il pourra vous y conduire et sa femme prépare de délicieux petits plats.*

## oiseaux des villes (suite)

Jean Guhring

Pris de vitesse par notre vénéré président [ndlr voir article éponyme dans le n°25 du Cagou], je me contenterai donc d'un petit texte complémentaire quant aux oiseaux visibles à Nouméa *intra muros*.

Comme vous le savez sûrement, je travaille à la Pointe Chaleix et au cours de mes déplacements et de mes gardes sur la base navale je ne rate pas une occasion pour faire des observations. Dans l'espace occupé par la base, on peut définir trois biotopes : une partie parc avec de beaux arbres (*Araucarias*, Badamiers, Flamboyants, Tulipiers du Gabon, Palmiers, etc.), des haies et du gazon, une partie arbustive sur l'îlot Brun (Gaïacs, *Mimosas*, Bois de fer, Eucalyptus, etc.) et enfin le rivage : digues en blocs de rochers et côte rocheuse autour de l'îlot Brun. Tout cela participe à l'existence d'une vaste zone calme pour l'avifaune nouméenne.

La partie parc est occupée par une vaste population d'espèces introduites : Merle des moluques, Tourterelle tigrine, Bulbul à ventre rouge, Astrild gris, Moineau domestique. Ce dernier fréquente d'ailleurs assidûment notre salle à manger, faisant fi de toutes les normes sanitaires. Effronté et doté d'un excellent appetit, il est complaisamment nourri par de nombreuses personnes. Le Méliphage à oreillons gris est omniprésent, le Loriquet à tête bleue et le Martin chasseur fréquents, le discret râle à bandes reste toujours à proximité d'un couvert. Le Faucon pélerin vient chasser de temps en temps dans ce garde manger.

Sur l'îlot Brun, moins fréquenté et couvert d'une végétation dense, les espèces autochtones sont plus nombreuses et les observations deviennent plus intéressantes. Le Balbuzard pêcheur a un point de repos sur l'îlot et il existe une ancienne aire dans un à-pic rocheux. Y sont régulièrement visibles les deux Zostérops, le Rhipidure à collier, la Gérygone mélanesienne, le Poule sultane, les deux Salanganes

et cerise sur le gâteau le Coucou cuivré (première observation le 14 août 2004 de 4 oiseaux en parade).

Sur le rivage, j'observe régulièrement l'Aigrette à face blanche, l'Aigrette sacrée, la Sterne huppée, la Mouette Australienne. Pendant la période favorable, quelques Pluviers fauves et Chevaliers errants s'arrêtent et le Puffin du pacifique s'approche de la digue.

Les coffres et les panneaux de la baie des Pêcheurs servent de reposoirs à trois espèces de Sternes : huppée, bridée et à nuque noire, et les pontons du port militaire de dortoirs à des dizaines de Mouettes.

## regard neuf sur Yaté

3 septembre 2004

Laëticia Lahet

Cet article est dédié à Amélie Desvars à l'occasion de son retour en métropole

Vendredi 3 septembre - Alerte mail : dimanche 5, sortie SCO à la Rivière Bleue.

“Ça aurait pu être sympa ... Mais, on n'ira pas. Ils ont prévu mauvais temps.”

Dimanche 5 septembre - Finalement, on y va ! Départ à 7h (ou plutôt 7h10...) dans des conditions optimales : 4h de sommeil, pas de K-way, en plus à peine démarré, le crachin se met à tomber. Génial... et c'est parti pour 20 km !

Rien ne saurait atteindre l'enthousiasme de nos ornithos, même cette fine pluie qui persiste. Moi, la novice, je me laisse prendre au jeu petit à petit, mes sens s'éveillent. J'entends le chant de ces oiseaux inconnus, pas un ne se ressemble. Dans le silence le plus royal, j'essaie de les épier à la jumelle. Les spécialistes m'impressionnent avec leurs noms savants, mais je ne garde en mémoire que leurs couleurs parfois flamboyantes, leur majesté et leur légèreté.

Après 3 heures de marche, il est temps de faire la pause déjeuner. Les Cagous ne sont pas au rendez-vous habituel, mais les Rossignols à ventre jaune ont pris leur place et viennent picorer nos miettes. On était presque comblé, presque... Il restait encore la promesse des rencontres fortuites de l'après-midi.

Au détour du sentier, un panneau indique qu'il nous reste encore 10 km à parcourir. Maud et moi confions à Jérôme notre inquiétude pour le temps, nous sommes déjà toutes humides. Mais notre guide se veut rassurant : “Vous savez en Calédonie, on

peut connaître bien pire, ce n'est rien !"

"Que disais-tu Jérôme il y a encore 10 minutes ?". Ca y est, c'est l'averse tropicale, il pleut des trombes d'eau. En quelques instants, la pluie transperce nos K-ways (enfin pour ceux qui en ont !), et infiltre nos chaussures. Nous descendons à travers la forêt humide, un fou-rire nerveux me gagne, Sylvain s'abrite sous une feuille (!), des jets d'eau coulent sur nos têtes. Pour moi, c'est l'apocalypse ! Allez courage, il reste un peu moins de 10 km !

Au bout d'un moment interminable, la pluie commence à faiblir. Les plus mordus seraient presque tentés de ralentir le pas pour guetter les oiseaux, mais cette fois, ce sont les moins férus qui mènent la cadence : il faut rentrer le plus vite possible, ôter ces tenues détrempées qui nous collent à la peau. Euphoriquement désespérés ou désespérément euphorique, on retombe en enfance, on s'éclabousse, on saute dans les flaques de boue orangée.

Finalement, c'est aussi ça, les sorties SCO : partager sa passion pour les oiseaux, initier les novices, vivre ensemble un moment de convivialité et de bonne humeur.

## le sentier des cochons

10 octobre 2004

Jean Gurhing

Une poignée d'initiés a répondu à l'invitation à la randonnée. Méfiants d'abord, - "Attention, randonnée proposée par Jean, où va-t-il encore nous faire passer ?" - ils ont vite compris que cette fois, c'est de la belle ballade, facile (exceptionnellement) et agréable.

Le sentier est très ancien, datant probablement du temps de l'exploitation forestière dans la vallée de la Rivière Blanche. Il permet de rejoindre rapidement et sans difficulté la Rivière Blanche par la vallée de Lembi et Mouirange. Il devait avoir une certaine importance car des aménagements lourds sont visibles : empierrements, ponceaux, passages en corniche taillés dans le rocher.

Le départ de la randonnée se situe au bord de la route de Yaté d'où la piste grimpe régulièrement à travers le maquis jusqu'au départ du sentier proprement dit. Un beau thalweg boisé s'étend sur la droite du sentier où s'étire la file des marcheurs. La pente est faible, les anciens savaient économiser leurs forces,

et la progression aisée à travers le maquis et des parties boisées. Peu d'oiseaux sur cette partie du trajet, seuls quelques méliphages s'activent sur les arbres en fleurs. Le sentier pénètre ensuite dans la forêt dense. Toujours peu d'oiseaux, ce sont les connaissances en botanique des randonneurs qui sont mises à l'épreuve : de nombreuses orchidées sont visibles, des palmiers à échasses (*Campeacarpus fulcitus*). Nous découvrons des *Nepenthes* lianescentes de grande taille qui étonnent tout le monde. Enfin les oiseaux s'activent un peu : tour à tour apparaissent le siffleur calédonien, l'échenilleur de montagne, le rhipidure tacheté, le myzomèle. Des perruches à front rouge et du notou nous n'entendrons que la voix. Au sortir de la forêt dense, la vallée de la Rivière Blanche s'offre généreusement à nos yeux et le sentier passe en corniche un escarpement rocheux.

Au cours de la matinée, le temps a changé : le soleil généreux du départ a été remplacé par de gros nuages. Quelques gouttes tombent et la température baisse. Après la pose méridienne, nous rebroussons chemin et découvrons le sentier dans l'autre sens. De nouvelles découvertes à faire : quelques oiseaux, et surtout beaucoup de plantes : j'ai identifié douze orchidées sur le trajet.

De l'avis de tous, c'est un itinéraire vraiment agréable permettant de découvrir plusieurs types de milieux au cours de la même sortie. A refaire !

Le bandeau de la page de garde contient la traduction du mot oiseau en YÂLAYU, en CAAC, en JAWÉ, NÉMI, FWÂI et PIJÉ, en CÈMUHI, en PAICÎ, en AJIË, en XÂRÂCÙÙ, en DUBÉA, en FAGA UVÉA, en IAAI, en DEHU ainsi qu'en NENGONE.

## chronique d'un week-end sous le signe du Puffin du Pacifique

19-20 février 2005

Marie-France Fers von Hellens

Nous arrivons sur la plage de Pindaï à temps pour le pique-nique. Toujours le même paysage à couper le souffle quand de la piste rouge on arrive enfin face à un lagon aussi turquoise ici que bleu foncé là-bas, plus loin vers le récif. Aujourd'hui le vent violent décoiffe! Si c'est ici que nous devons planter les tentes, autant attendre en espérant une accalmie en fin d'après-midi. Le travail sérieux commence à 14h. Comme prévu, Jérôme organise ses deux équipes, chacune devant recenser le nombre de terriers de puffins sur une bande de terre perpendiculaire à la

plage. Il y a un responsable du G.P.S. qui s'assure que la bande est bien orientée, et deux "contrôleurs" qui s'avancent côté à côté et comptent chacun de son côté sur une largeur de deux mètres le nombre de terriers vus. Pour moi c'est une première : j'ignore même à quoi ressemble un terrier de puffin ! Mais Jérôme et Guy ont vite fait de m'éduquer ... Donc, en avant toutes ! Avec un arrêt tous les vingt mètres pour refaire le point : d'abord reporter sur le planning préparé le nombre de terriers recensés par chacun, puis se réorienter pour continuer sans se tromper le long de la même bande de terre. Au début, tout va bien, il est facile de compter des terriers disséminés sur un terrain assez ouvert, mais très vite cela se complique car leur nombre se densifie. Et puis nous pénétrons maintenant dans une zone broussailleuse et touffue, il faut contourner les arbres emmêlés, se pencher pour soulever les touffes de hautes herbes et s'assurer qu'il y a bien une entrée de terrier. Guy me surprend en rendant compte de terriers "anciens", là où d'abord je distingue mal la différence. Et encore davantage quand je le vois s'aplatir au sol pour enfoncer le bras presque jusqu'à l'épaule dans certains trous. Quelle témérité ! Et s'il rencontrait là-dedans un autre animal que les jeunes au nid ? Enfin nous suspendons les opérations, brûlés de soleil et assoiffés. Un petit temps de repos et de réflexion : non, vraiment le vent est toujours trop fort pour implanter le camp sur cette plage. Nous partons donc tous pour une autre partie de Pindaï moins exposée et dressons enfin les tentes. Le jour baisse doucement, nous avons tout préparé pour le dîner sous un grand faré, y compris une provision de bois pour le barbecue. Et nous repartons vers le premier site pour attendre dans le crépuscule le retour des oiseaux. Assis sur le sable, armés de bonnes jumelles, nous commençons de percevoir une certaine agitation au loin, au dessus de la mer. Les puffins sont là, ils se rassemblent, ils vont rentrer ! Ils font durer le plaisir, et, tout en ne les lâchant pas des yeux, pendant que le ciel s'obscurcit nous partageons un apéritif mérité... Soudain le premier oiseau se décide, il passe au-dessus de nos têtes, grande forme sombre aux ailes déployées. Ppfuit ! Et puis un autre, puis un troisième, et leur retour dure un très long moment, avec des arrivées groupées, des temps d'arrêt, des reprises. Par dizaines ils reprennent pied, certains tout désorientés de trouver notre petit groupe assis sans le savoir tout près du buisson qui cache leur entrée. C'est un spectacle magique. Je voudrais que cela dure encore et encore. Cette lumière d'ombre dans le ciel et sur l'eau, ces créatures volantes qui continuent leur ronde,

l'expérience est presque mystique. Beaucoup plus tard, samedi soir, dans la nuit maintenant noire, nous revenons sur le chemin qui serpente au milieu des centaines de terriers. Dans le faisceau de nos lampes nous surprenons les oiseaux blottis au creux des herbes ou essayant de nous échapper avec non chalance et maladresse. Deux ou trois nous infligent un avertissement en se jetant témérairement, le bec en avant contre l'un de nous. Nos appareils photos s'en donnent à coeur joie. Ce que nous entendons dans le grand silence est aussi touchant que ce que nous voyons : de certains terriers sort une mélodie très douce, plainte ou chant de bien-être, on ne sait. Mais j'ai le sentiment d'être témoin d'un mystère, et je suis certaine de ne pas être la seule à savoir que je partage un moment rare d'enchanted. Dimanche matin, fini de s'attendrir ! Retour à la réalité avec la reprise du recensement de terriers, cette fois dans une végétation drue et pleine de griffes, sous un soleil sans pitié. Mission accomplie donc, mais avec en prime la récompense d'une incursion enrichissante dans le mystère du monde des oiseaux.

## remontée de la Barandeu

22 mai 2005

Kanouck Herblard

Malgré une météo menaçante (certains et certaines ont préféré rester sous la couette), nous étions une petite dizaine à rejoindre Jérôme le dimanche 22 mai pour une journée de balade en remontant le cours de la rivière Barandeu.

Notre difficile progression d'abord à travers la forêt humide, très humide puis à travers le cours d'eau, fut récompensée puisque Salangane, Emouchet bleu, Milan siffleur, Busard de Gould, Polochion moine, Corbeaux calédoniens, Lunettes (*Zosterops*), Monarque mélanésien, Echenilleur pie, Rhipidure tacheté, Fauvette à ventre jaune (*Gerygone melanésienne*), Méliphage barré, Pigeon à gorge blanche, Merle des Moluques et la très jolie Colombine turvert étaient au rendez-vous. Nous avons même eu la chance d'entendre le Notou. Autour de Nicolas les participants ont pu s'initier à la reconnaissance du *Chambeyronia* avec son étonnante feuille rouge dernière née, de la Salsepareille, du Cerisier bleu...

Une journée que l'on ne regrette pas malgré les courbatures, les piqûres d'insectes et les griffures de certaines lianes très antipathiques et qui a finalement été ensoleillée, oxygénante, riche en observation et en convivialité.

# on en parle dans les aires

Nicolas Barré et Jérôme Spaggiari

Barré, N. 2005. Nouvelle campagne d'inventaire des oiseaux de l'étang de Koumac et résultats du suivi ornithologique de la presqu'île de Foué (Koné). Rapport SCO n°1, 15 p. *L'étang décidément pas très riche contrairement à la presqu'île où plusieurs espèces originales migratrices ont été recensées.*

Barré, N. et Desmoulins, F. 2006. Avifaune des forêts sèches. Etude complémentaire. Rapport Forêt Sèche n°1/2006. *Nouveaux inventaires dans 5 massifs de forêts sèches, pour terminer l'étude avifaunistique de ce milieu.*

Barré N., Villard P., Manceau N., Monimeau L. et Ménard C. 2006 à paraître. Les oiseaux de l'archipel des Loyauté (Nouvelle-Calédonie) : inventaire et éléments d'écologie et de biogéographie. Rev. Ecol (Terre vie) n°3. *La synthèse des inventaires conduits par l'IAC de 1999 à 2002 à partir de 838 points d'écoute répartis dans tous les milieux des 4 îles.*

Barré, N., Desmoulins, F., Bachy, P., et Guhring, J. Avifaune des zones humides de la Province Sud (Nouvelle-Calédonie). Rapport SCO n° 2, 22 p. et annexes. *Trente trois espèces recensées sur 144 points d'observation couvrant tous les milieux humides intérieurs et côtiers.*

Borsa, P. (2004). Mission ornithologique sur l'îlot Matthew, 10-13 août 2004, pp. 4. Nouméa, Nouvelle-Calédonie: IRD. *Compte rendu de mission sur cette île éloignée qui sera une IBA*

Brunton, D. and Baling, M. (2005). Conservation genetics of the New Zealand fairy tern (*Sterna nereis davisae*), 32 pp. Auckland, New-Zealand: The University of Auckland. *Les résultats de l'étude conduite sur les trois populations connues de Sterne néréis. Voir article dans ce numéro.*

Chartendrault, V. et Barré, N. 2005. Etude du statut et de la distribution des oiseaux menacés de la Province Nord de Nouvelle-Calédonie. Rapport IAC/ Programme Elevage et Faune Sauvage, n°2, 122 p et 3 rapports annexes. *Les prospections de 1 an sur 1256 points d'écoute ont couvert 54 des massifs forestiers et montagneux de la province permettant d'identifier les zones les plus riches candidates à un plan de gestion, notamment par les IBA.*

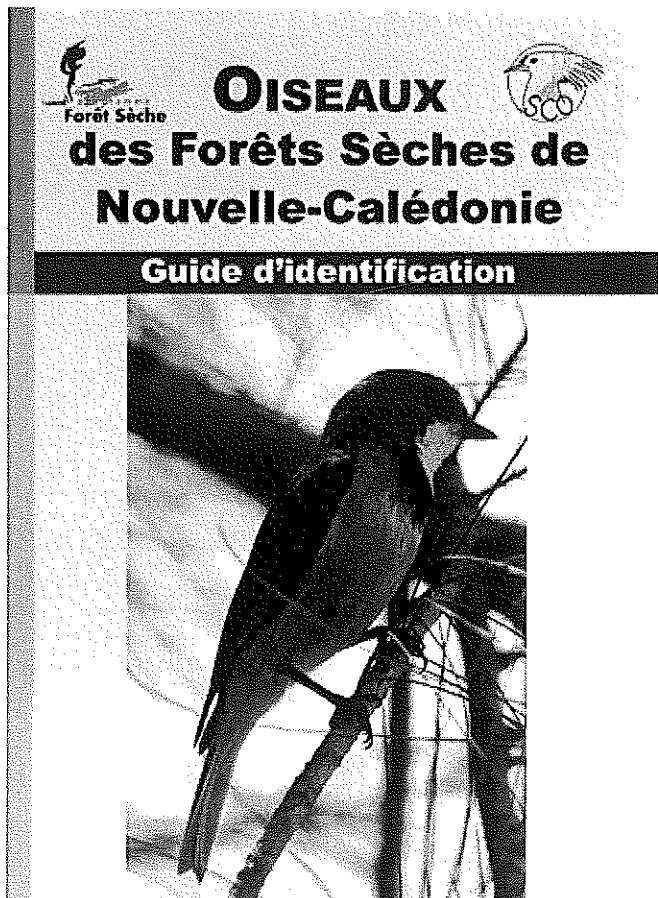
Desmoulins, F. et Barré, N. 2005. Les oiseaux des forêts sèches de Nouvelle-Calédonie. Programme Forêt Sèche et SCO edit. 106 pp. *La synthèse des études des forêts sèches couplée à un guide d'identification des espèces que l'on y trouve, le tout valorisé sous la forme d'un petit guide de poche en vente au tarif de 2300 dans les bonnes librairies et à la SCO au tarif de 2000 francs pour les membres de la SCO.*

Palma, R.C. et Tennyson, A.J.D. 2005. Designation of a lectotype and clarification of authorship and date of publication for the New Caledonian petrel (*Pterodroma leucoptera caledonica*). Norornis, 52 : 247-248. *Querelles de taxonomistes autour du Code International de Nomenclature Zoologique pour notre (sous-espèce) Pétrel de Gould.*

Spaggiari, J. (2005). Inventaire des données ornithologiques disponibles en Nouvelle-Calédonie en vue de l'identification d'un réseau d'Important Bird Areas (IBA), 74 pp.. Nouméa, Nouvelle-Calédonie: Société Calédonienne d'Ornithologie, BirdLife International. *Synthèse et formatage de toutes les données ornithologiques disponibles en Nouvelle-Calédonie, en vue de l'identification des IBA ou zones importantes pour la conservation des oiseaux.*

Spaggiari, J. et Barré, N. 2005. Les oiseaux marins de Nouvelle-Calédonie : un patrimoine en danger. Le Courrier de la Nature, 220 : 71-72. *Un numéro spécial du Courrier consacré aux oiseaux marins de l'outre mer et une synthèse des connaissances sur ceux du territoire, sur les menaces et leur conservation.*

Spaggiari, J. et Barré, N. 2005. Inventaire complémentaire des sites de nidification du Pétrel de Tahiti, *Pseudobulweria rostrata trouessarti* sur le massif du Koniambo. Rapport SCO/IAC Programme Elevage et Faune Sauvage n°1/2004, 28 p. *Quelques colonies éparses sur les pentes et les talwegs du massif à préserver lors de l'exploitation industrielle.*



Frédéric Desmoulins, Nicolas Barré

Spaggiari, J. et Barré, N. 2005. Dénombrement des Puffins fouquets (*Puffinus pacificus chlororhynchus*) nichant dans la colonie de Pindaï. Rapport SCO n°4, 19 p. *La plus importante colonie établie sur le "continent" avec 9 à 13 000 couples environ.*

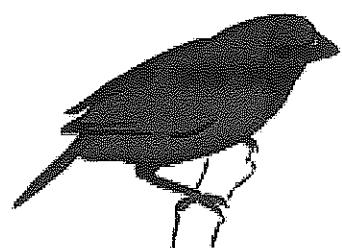
IUCN, 2003. Biodiversité dans les collectivités françaises d'outre-mer. Gargominy, O. rédacteur en chef. Comité français pour l'IUCN, Collection Planète Nature. *L'état des lieux de la biodiversité des DOM/TOM et en particulier de celle de la Nouvelle-Calédonie, comprenant toutes les espèces inscrites à la liste rouge.*

**Caractères**  
**Cardinal, Pape de Nouméa, Pape pittoresque**  
**Diamant pittoresque, Ros-throated Parrotfinch**

Espèce endémique



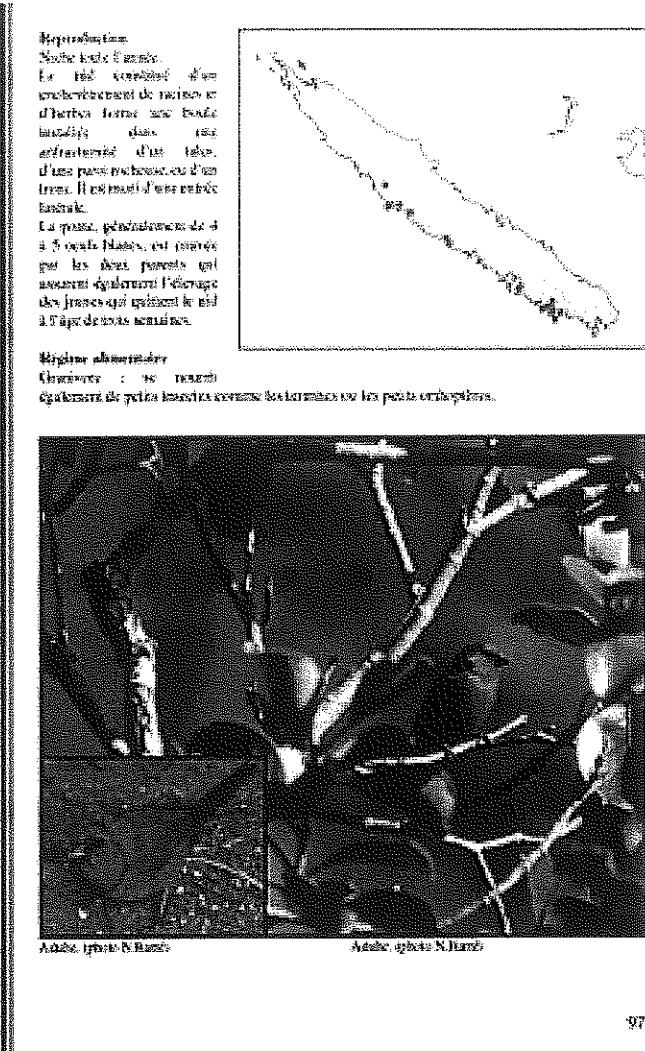
**Morphologie**  
9-10 cm  
Mouette de petax taille au plumage noir et rouge vif. Poitrine et dos noirâtres avec bordure rouge vif. Poignées jaunes, restreintes aux coulisses. Ailes grises, rouge vermillon. Bas de corps noir. Bec robuste et noir. L'iris noir est dépourvu de marge sur la partie supérieure. Son regard en gris. Grands groupes d'oreilles d'individus, plus ou moins lâches, protégeant la隐藏 des yeux de l'eau au sol recouvrant des grottes.



**Vol**  
Des vols courts des petits vélomètres de courtes distances peu prédictibles.

**Parcours et habitudes**  
Ne peut pas être considérée séparément avec une autre espèce. Seul en paire ou dans le couple. Mâle tout (Nouvelle-Calédonie).

**Statut, habitat, comportement**  
Répandue et assez courante, n'affaiblit les milieux ouverts, les jardins, les bordures, les bords des routes en forêt et dans les zones anthropisées, les clairières et les zones boisées. Apprécie particulièrement les îlots de la côte. Il se nourrit des graines grises et noires qui sont l'abondance. Un des rares oiseaux à ne pas tenir de Soghe. Peut dans 41 % des points et 60 % des masques de bout de sable.



**BULLETIN D'ADHESION A LA SOCIETE CALEDONIENNE D'ORNITHOLOGIE**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Ville : ..... Pays : .....

Code postal : ..... Télescope : ..... Adresse électronique : .....

Signature : 

Tarifs d'adhésion : membre actif 3000 XFP, couple 4500 XFP, "petits budgets" 1000 XFP, Europe 25 €

Bulletin d'adhésion à retourner signé et accompagné de votre cotisation annuelle,  
à la Société Calédonienne d'Ornithologie Immeuble le Richelieu 12 bis, rue du Général Mangin  
Centre Ville BP 3135 98846 Nouméa cedex Nouvelle-Calédonie  
tel/fax + 687 26 24 48 - courriel sco@soo.asso.nc

Si, comme nous le comprenons parfaitement, vous souhaitez conserver intact votre exemplaire du Cagou, nous vous conseillons de faire une photocopie de ce bulletin d'adhésion.

page 12

ce numéro a été réalisé par Jérôme Spaggiari et relu par les membres du Bureau